

Le "Guide Plan Climat Territorial" un outil d'accompagnement à destination des collectivités territoriales

Le Plan Climat, adopté en juillet 2004, incite fortement les collectivités territoriales à s'investir dans des Plans Climat Territoriaux (PCT) afin de contribuer, à leur échelle, à la réduction des gaz à effet de serre. C'est pour aider les collectivités à mettre en place leur Plan climat Territorial que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MIES) et l'ADEME, en partenariat avec l'Association des Maires de France, publient le « guide Plan Climat Territorial ».

✚ Les Plans Climat Territoriaux : agir sur l'effet de serre au niveau du territoire

Les Plans Climat Territoriaux sont l'une des grandes orientations du Plan Climat 2004 qui rappelle le rôle prépondérant des collectivités territoriales en matière de lutte contre le changement climatique notamment en tant que donneurs d'ordres publics pour de nombreux secteurs. En effet, un Plan Climat Territorial, adaptation du Plan Climat au niveau des territoires, doit permettre aux collectivités d'identifier sur leur territoire les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre de façon à déployer des plans d'action et à mettre en cohérence une politique climatique sur l'ensemble de leur territoire.

Ces programmes d'actions doivent permettre aux collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités et communes) d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le Plan climat Territorial n'est donc pas un outil clé en main mais plutôt une démarche de développement durable axée sur l'effet de serre. D'ores et déjà, une dizaine de collectivités se sont engagées dans une telle démarche, à l'instar par exemple de l'agglomération grenobloise.

✚ L'action des collectivités

Dans les décisions d'équipement qu'elles prennent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de gestion (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), les collectivités interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Les collectivités peuvent agir sur de nombreux thèmes : bâtiments et équipements communaux, achats publics, déplacements de leurs salariés, part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de la commune ou du territoire, organisation urbaine et de aménagement de l'espace...

Les entreprises, les artisans et les agriculteurs, partenaires des collectivités, sont aussi concernés par cette problématique environnementale. L'enjeu pour les collectivités est donc de d'informer et de mobiliser les différents acteurs pour les faire adhérer aux plans d'actions établis. Les collectivités ont aussi, vis-à-vis de la population, une mission d'incitation et d'encouragement des initiatives locales et des bonnes pratiques à adopter.

✚ Un outil pour aider les collectivités territoriales à définir une stratégie axée sur l'effet de serre

Le « guide Plan Climat Territorial » s'adresse aux décideurs locaux qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre. Elaboré par le MEDD, la MIES et l'ADEME en partenariat avec l'Association des Maires de France, ce guide dont la réalisation a été confiée à Energies-Cités a plusieurs objectifs.

Il vise tout d'abord à encourager les décideurs locaux à intégrer le changement climatique dans leurs politiques locales. Il doit ensuite les aider à cerner les actions à entreprendre dans le cadre de leur démarche. Enfin, il leur indique quels acteurs locaux impliquer dans leur action afin de démultiplier les effets de leur engagement.

✚ L'ADEME soutient la mise en place des Plans Climats Territoriaux

Le Plan Climat a confié à L'ADEME, sous l'égide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, un rôle de soutien au déploiement des Plans Climat Territoriaux et d'élaboration, notamment avec les AASQA (Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air), d'outils méthodologiques. La réalisation de ce guide entre clairement dans ce champ d'action.

Ainsi, sur la base de son expérience, l'ADEME définit pour les acteurs locaux, une démarche "Plan Climat Territorial" qui s'articule autour d'outils d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, comme le Bilan Carbone-Collectivités et Territoires. Cette méthode permettra, dès 2006, d'estimer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services publics de la collectivité, ainsi que de l'ensemble de son territoire, et d'identifier les pistes de progrès.

L'Agence élabore également un plan d'actions pour le patrimoine des collectivités et leur politique en matière d'urbanisme, d'aménagement et de transport... Ce plan s'appuiera sur les outils existants (approche environnementale de l'urbanisme, démarche Haute Qualité Environnementale, Plan de Déplacement Urbain notamment).

Enfin, l'ADEME développe depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, le réseau des Espaces INFO ENERGIE pour informer et conseiller les particuliers sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Ce réseau est constitué de 190 espaces et compte environ 300 conseillers au service du public.

D'une manière générale, l'ADEME accompagne les projets des collectivités locales pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

Enfin, elle accompagne ses partenaires dans la mise en œuvre d'action d'information et de sensibilisation sur l'ensemble de ces domaines. C'est dans ce cadre que l'agence, le MEDD et la MIES, soutiennent par exemple le guide sur le changement climatique qui sera prochainement publié par Dexia Crédit Local.